

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 9 septembre 2019, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2019-09-229

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2019-09-230

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 JUILLET ET DU 22 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 8 juillet et le 22 août 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 8 juillet et du 22 août 2019 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2019-09-231

TRANSFERT BUDGÉTAIRE SEPTEMBRE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2019, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2019-09-232 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 9 septembre 2019, au montant de 195 532,99 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2019-09-233 AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de l'Agence de développement de Ferme-Neuve comme assuré additionnel au contrat d'assurance municipal, et que les frais supplémentaires leur soient facturés.

ADOPTÉE

2019-09-234 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 267,73 \$ soit versée comme deuxième (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat du Nissan Rogue (urbanisme).

QUE le service de trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2019-09-235 APPUI À LA MAISON LYSE-BEAUCHAMP - PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX À LA VILLE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une trentaine de logements sociaux présenté par la *Maison Lyse-Beauchamp* qui seraient implantés sur une partie du lot 3 048 134 dans la Ville de Mont-Laurier, propriété du gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui # 19-07-445 de la Ville de Mont-Laurier au projet de construction de logement sociaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil appui le projet de logements sociaux présenté par la *Maison Lyse-Beauchamp*.

ADOPTÉE

2019-09-236

PARTICIPATION AUX CARTES DES SENTIERS DE MOTONEIGE ET QUAD

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat de *Tourisme Laurentides* pour la participation de la municipalité aux cartes des sentiers de motoneige et quad 2019-2020 au montant de 525,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-09-237

COLLOQUE DE ZONE - AUTORISATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Bernadette Ouellette à participer au *Colloque de zone de l'ADMQ* qui se déroulera le 24 et 25 octobre 2019 à Val-David.

QUE les frais d'inscription soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2019-09-238

RETOUR AU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT les travaux effectués dans le projet de la montée Baskatong - Leblanc et le 3^e rang de Gravel au cours des années 2015 à 2019 ;

CONSIDÉRANT les sommes réservées à même le surplus accumulé indiqué aux résolutions 2017-11-277 et 2016-12-318 ainsi que le financement du projet en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à régulariser les comptes afin de retourner au surplus de fonctionnement non affecté la somme de 186 501 \$.

ADOPTÉE

2019-09-239

ENTENTE AVEC LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité l'entente relative à la gestion, l'administration et l'entretien du Parc régional Montagne du Diable :

- Convention à intervenir entre la Ville de Mont-Laurier, la municipalité de Ferme-Neuve et la Corporation du Parc régional Montagne du Diable ;

QUE l'entente soit d'une durée de cinq ans et elle se renouvellera automatiquement pour des périodes additionnelles de cinq ans à moins que l'une des parties avise l'autre de son intention d'y mettre fin, et ce, par avis écrit donné au moins six mois avant la date d'échéance.

ADOPTÉE

2019-09-240

SIGNALISATION PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers à faire l'achat de poteaux pour le projet de signalisation pour le *Parc régional Montagne du Diable* au montant de 2 807,75 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit prise à même le fonds réservé #59-131-81.

ADOPTÉE

2019-09-241

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser une commandite de 200 \$ au *Centre communautaire de Ferme-Neuve* et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire #02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2019-09-242

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser une commandite de 300 \$ à la *Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides* et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire# 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2019-09-243

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-05-128 - OFFRE DE SERVICES POUR UN SITE WEB

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2019-05-128 concernant l'offre de services pour un site web ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal modifie la résolution 2019-05-128 concernant l'offre de services pour un site web en y ajoutant *que la somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.*

ADOPTÉE

2019-09-244

ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LE CASSE-CROÛTE AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

CONSIDÉRANT que l'assureur du locataire du casse-croûte au centre sportif Ben-Leduc soit, 9136-0190 Québec inc. ne couvre pas la friture dans les activités commerciales ;

CONSIDÉRANT que l'assurance responsabilité du locataire est de 5 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que le locataire a fait la preuve du refus de son assureur à couvrir ce risque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte d'acquitter les frais pour le manque de couverture soit 5 000 000 \$ afin d'assurer la valeur de l'immeuble à 10 000 000 \$.

QU'un addenda sera rédigé en conséquence et sera joint au bail en vigueur.

QUE la municipalité prend fait et cause en cas de sinistre causé par le locataire uniquement pour un montant excédant 5 000 000 \$ fourni par ce dernier.

ADOPTÉE

2019-09-245

ENTRETIEN PARCS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 5 000 \$ pour avoir effectué divers travaux d'entretien pour les parcs et que cette somme soit prise à même le fonds de parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 23-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23
RELATIF AU ZONAGE**

Une assemblée d'information sur le projet de règlement numéro 23-25 est tenue par Monsieur le Maire.

**2019-09-246 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-25 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2019-09-247 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 133-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 133 RELATIF AU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR
FAVORISER LA CONSTRUCTION, LA TRANSFORMATION OU LA
RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 133-3 modifiant le règlement numéro 133 relatif au programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments commerciaux de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2019-09-248 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 134 RELATIF AU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR
FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE NEUVE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 134-2 modifiant le règlement numéro 134 relatif au programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2019-09-249 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE DU 295, CHEMIN NIBI**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Michèle Dubreuil et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'installation de deux portes de garage de 2,7 mètres de haut au lieu de 2,4 mètres.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC-11, article 8.3.3.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 août 2019, portant le numéro de CCU-251-08-19 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Michèle Dubreuil afin d'autoriser l'installation de deux portes de garage de 2,7 mètres de haut au lieu de 2,4 mètres. L'élément de dérogation est démontré à l'aide d'éléments graphiques justificatifs indiquant la problématique le tout pour le 295, chemin Nibi, portant le numéro de LOT 5 090 774, au cadastre du Québec, zone REC-11.

ADOPTÉE

2019-09-250

PÔLE DU DÉVELOPPEMENT DU WINDIGO À FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'établissement d'une installation de traitement des eaux usées et d'une installation d'aqueduc effectué par le Parc régional Montagne du Diable auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le Pôle du développement du Windigo à Ferme-Neuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du système d'aqueduc et d'égout au Pôle du développement du Windigo du Parc régional Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2019-09-251

OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES FN-19-V-16 - ARPENTAGE RANG 1 WÜRTELE

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a procédé par soumission sur invitation pour des travaux d'arpentage sur le chemin Rang 1 Würtele à Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont répondu à l'invitation à soumissionner ;

CONSIDÉRANT que les 2 offres obtenues sont les suivantes :

- Arpentech des Laurentides inc. 9 500 \$
- Groupe Barbe & Robidoux 18 450 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour des travaux d'arpentage sur le chemin Rang 1 Würtele à Ferme-Neuve soit accordé à *Arpentech des Laurentides inc.*, soit le bas soumissionnaire conforme au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 9 août 2019.

QUE Madame Andrée-Anne Lemieux, ingénieure soit autorisée à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit réservée et prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 154 RELATIF À LA TAXATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE, D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU BISSONNETTE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 146

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 154 relatif à la taxation d'entretien, de nettoyage, d'aménagement du cours d'eau Bissonnette et abrogeant le règlement numéro 146 de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 154 RELATIF À LA TAXATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE, D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU BISSONNETTE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 146

Madame la conseillère Hélène Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 154 relatif à la taxation des travaux d'entretien, de nettoyage, d'aménagement du cours d'eau Bissonnette et abrogeant le règlement numéro 146 de la municipalité de Ferme-Neuve.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 155 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA 20E AVENUE ET UN EMPRUNT DE 615 000 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 155 décrétant des travaux de réfection du réseau d'égout sur la 20^e Avenue et un emprunt de 615 000 \$ de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 155 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA 20E AVENUE ET UN EMPRUNT DE 615 000 \$

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 155 décrétant des travaux de réfection du réseau d'égout sur la 20^e Avenue et un emprunt de 615 000 \$ de la municipalité de Ferme-Neuve.

2019-09-252 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 113-13 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et au stationnement de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2019-09-253 APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers, à aller en appel d'offres sur le SEAO pour l'achat d'un camion 10 roues usagé.

ADOPTÉE

2019-09-254 OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES FN-19-V-20 - SITE DE COMPTAGE DE CIRCULATION SUR LA MONTÉE LEBLANC

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a procédé par soumission à une invitation pour un site de comptage de circulation sur la montée Leblanc à Ferme-Neuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour un site de comptage de circulation sur la montée Leblanc à Ferme-Neuve soit accordé à WSP au montant de 16 200 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 23 août 2019.

QUE Madame Andrée-Anne Lemieux, ingénieure soit autorisée à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2019-09-255 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS FN-18-V-19-01 - N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS INC.

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels FN-18-V-19-01 de *N. Sigouin Infra-conseils inc.* pour l'accompagnement dans le cadre de demandes aux programmes FIMEAU et Primeau (NS : FN-19-04) comme décrit dans sa correspondance du 3 septembre 2019.

ADOPTÉE

2019-09-256 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS FN-19-V-21 - N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS INC.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels FN-19-V-21 de *N. Sigouin Infra-conseils inc.* pour la préparation d'un dossier technique pour déposer une demande au Programme de financement permettant la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) pour la 10^e Rue (NS : FN-19-03) comme décrit dans sa correspondance du 3 septembre 2019.

ADOPTÉE

2019-09-257 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS FN-19-V-22 - N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS INC.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels de *N. Sigouin Infra-conseils inc.* pour du support technique et administratif dans le cadre du programme de subvention TECQ 2019-2023 (NS : FN-19-01) comme décrit dans sa correspondance du 19 juillet 2019.

ADOPTÉE

2019-09-258 AUTORISATION DE PAIEMENT - CONTRAT FN-19-V-04 - CONCASSAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 106 950 \$ plus les taxes applicables à *Les Entreprises Saint-Ubalde inc.* pour le contrat FN-19-V04 - Concassage

ADOPTÉE

2019-09-259 ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la *Politique municipale de sécurité civile* de la municipalité de Ferme-Neuve soit adoptée.

ADOPTÉE

2019-09-260 MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU que lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable ;

ATTENDU qu'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier ;

ATTENDU que la CNESST a produit le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies ;

ATTENDU que les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention ;

ATTENDU que l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et Villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2019-09-261

EMBAUCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service incendie de Ferme-Neuve à recruter des premiers répondants sans qu'ils soient dans l'obligation d'avoir la formation de pompier pour être embauchés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2019-09-262

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 9 septembre 2019 soit levée, il est 20 h 24.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire